



Jean-Marc Vidal (dir.)

Faire connaître et valoriser sa bibliothèque Communiquer avec les publics

Presses de l'enssib

2. Le nom de la bibliothèque

Jean-Marc Vidal

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.605
Éditeur : Presses de l'enssib
Lieu d'édition : Presses de l'enssib
Année d'édition : 2012
Date de mise en ligne : 4 avril 2017
Collection : La Boîte à outils
ISBN électronique : 9782375460368



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

VIDAL, Jean-Marc. 2. *Le nom de la bibliothèque* In : *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : Communiquer avec les publics* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2012 (généré le 01 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/605>>. ISBN : 9782375460368. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.605>.

2

LE NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE

par Jean-Marc Vidal

Depuis quelques décennies déjà, le nom de la bibliothèque publique n'est plus une évidence. Qu'il s'agisse de l'appellation de l'institution ou de la dénomination des établissements, la quête terminologique s'élargit, qui cherche de nouveaux mots pour désigner une réalité en évolution¹.

BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Concernant le nom de l'institution, le terme de bibliothèque a vu son hégémonie remise en cause à partir des années 1970 par l'apparition de celui de médiathèque, dont l'usage s'est développé dans les années 1980 et 1990, explicitant l'intégration de supports audiovisuels puis multimédia, mais signifiant aussi l'affichage d'une modernité et l'extension du domaine de la culture légitime. L'esprit a essaimé jusqu'à devenir la norme. Les trois quarts des bibliothèques municipales ou intercommunales mises en service durant ces vingt dernières années ont choisi l'appellation de médiathèque².

Alors qu'une partie des publics a aujourd'hui intégré cette distinction comme significative d'une différence dans la nature de l'offre, l'ancienne dénomination a perduré et cohabite désormais avec la nouvelle sans que cet écart soit lié à une différence concrète. On parle ainsi de la Bibliothèque municipale de Lyon ou de la BFM (Bibliothèque francophone multimédia) de Limoges, alors qu'on évoque la Médiathèque François Miterrand de Poitiers et la Médiathèque André Labarrère de Pau, Metz ayant retenu l'appellation hybride de BMM pour Bibliothèques - médiathèques de Metz.

-
1. Un mémoire sur le sujet est en cours de rédaction par une élève-conservateur, Albane Lejeune (DCB 21).
 2. Corpus des bibliothèques françaises construites depuis 1992 et de plus de 500 m². [En ligne] < <http://www.enssib.fr/constructions-de-bibliotheques> > (consulté le 8 mai 2012).

LE NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

+++++

À ces différences s'ajoutent celles qui concernent les établissements eux-mêmes. Le choix de la dénomination d'une bibliothèque municipale (BM), comme celui des noms de rues, places et de tout bâtiment public, relève de la seule compétence du conseil municipal (article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales), la jurisprudence dans ce domaine précisant que cette compétence doit s'exercer dans le respect de la neutralité du service public et dans la recherche de l'intérêt public local.

Le plus souvent, le choix du nom d'une bibliothèque va puiser à deux sources. L'une privilégie le lien symbolique en donnant à l'établissement le nom d'une personnalité, l'autre met en évidence un lien concret en affichant le nom d'un territoire.

Dans le premier cas, la bibliothèque se voit fréquemment dotée du nom d'un écrivain, cette démarche valorisant le lien de la structure avec le monde des lettres et de la culture. Un autre choix est de retenir, à titre d'hommage, le nom d'une personnalité politique disparue. Si les figures locales constituent un vivier dans lequel les élus municipaux puisent volontiers, les grands noms de l'histoire nationale du dernier siècle sont les plus fréquemment attribués aux bibliothèques. Il en est ainsi des noms de François Mitterrand que l'on retrouve, outre la Bibliothèque nationale de France (BnF), à Tours, Sète, Poitiers, Lorient ou Saint-Denis de la Réunion, d'André Malraux (Béziers, Lisieux, Strasbourg) ou de Lucie Aubrac (Vénissieux, Saint-Ouen).

Le deuxième cas de figure est celui de l'attribution à la bibliothèque du nom lié au territoire de son implantation, nom du quartier ou nom évoquant l'histoire du lieu. Pendant plusieurs décennies, l'utilisation du nom du quartier (à Grenoble) ou de l'arrondissement (à Lyon) constituaient les choix les plus simples, n'ayant d'autre objectif que d'indiquer le positionnement géographique des établissements concernés, et valorisant ainsi le maillage territorial de l'implantation des bibliothèques dans la cité.

S'est plus récemment développée la réutilisation de noms évoquant d'anciens usages des lieux, comme L'Alcazar à Marseille ou La Halle aux grains à Apt (Vaucluse), poussant ainsi plus loin le lien avec le lieu et son histoire.

Apparaissent également des choix différents, tel le recyclage du numéro de la rue (Le Trente à Vienne dans l'Isère) suivant ainsi l'exemple de nombreux lieux culturels, salles de musique, théâtres ou lieux d'exposition, ou encore cherchant un nom dans un registre ludique ou poétique (Le verbe être à La Tronche dans l'Isère ; Médiathèque mots-passants à Chamblet dans l'Allier).

CHOISIR UN NOM EN PENSANT AU PUBLIC

+++++

Un choix permet-il, plus que d'autres, de donner à une bibliothèque l'image la plus juste et la plus accessible ? Doter une bibliothèque du nom d'une personnalité, c'est, pour les élus dont c'est la responsabilité, donner à l'établissement concerné une place dans un ordre symbolique en l'associant à des valeurs portées par un homme ou une femme remarquable. Lorsque le choix est fait du nom du lieu, c'est celui d'un lien qui peut être plus immédiatement accessible à tous, dans une proximité naturelle avec le territoire et sa population. Mais quel que soit le choix effectué, l'important sera la réalité de l'offre, les efforts déployés pour prendre en compte les besoins concrets de la population. Sans doute est-il cependant préférable d'éviter les choix peu lisibles ou les formulations inutilement complexes et difficiles à retenir. Penser au public, c'est choisir un nom que chaque usager pourra s'approprier, un dénominateur commun que chacun pourra enrichir de ses attentes et de ses pratiques.